

Présentation des conclusions  
des groupes de travail  
« fusion »

# Le périmètre envisagé pour la fusion

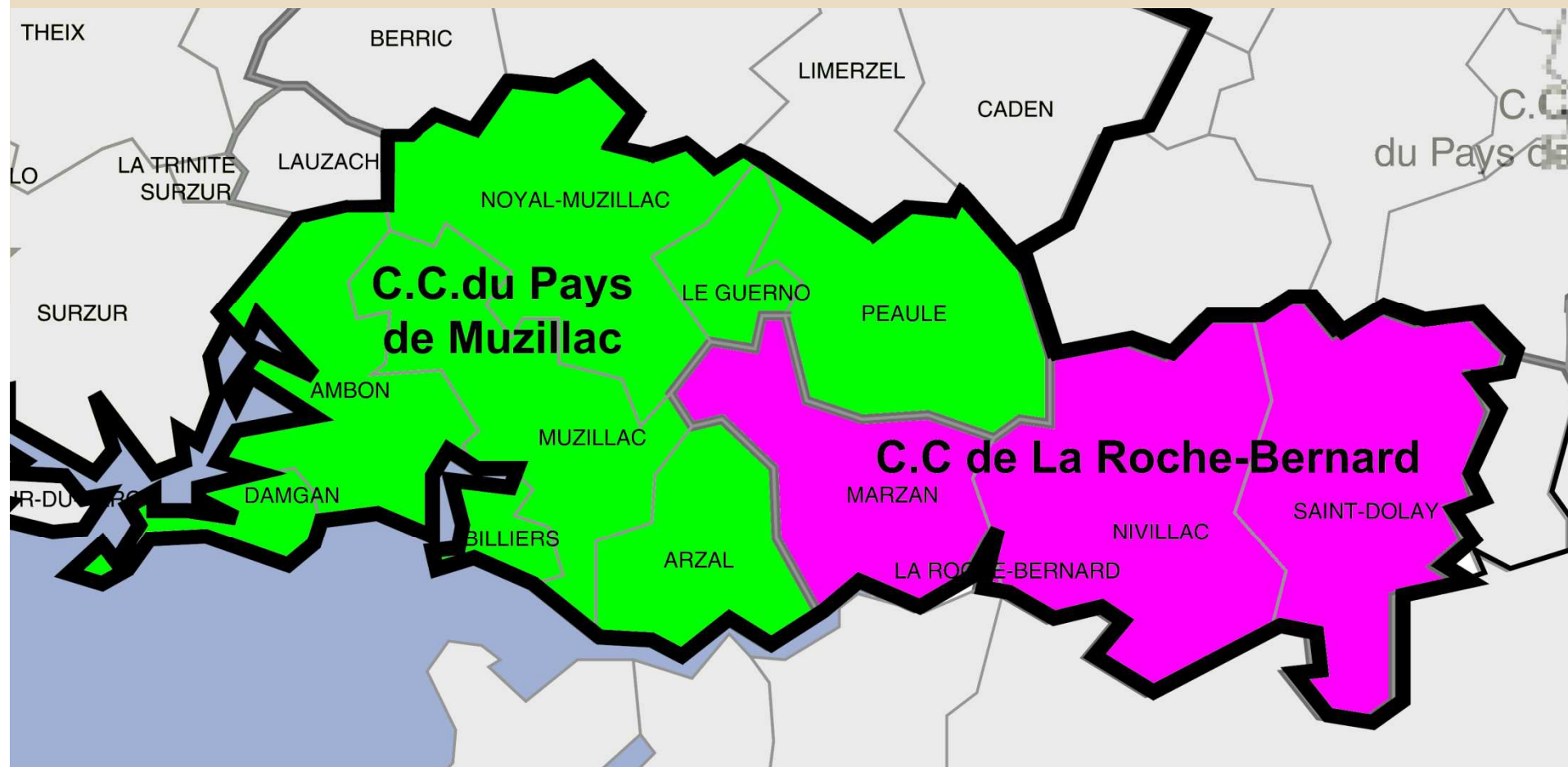
## CC du Pays de Muzillac

- 8 communes : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, Le Guerno, Muzillac, Noyal-Muzillac, Péaule
- Population Insee : 15 283
- Population DGF : 19 816

## CC du Pays de La Roche-Bernard

- 4 communes : La Roche-Bernard, Marzan, Nivillac, St-Dolay
- Population Insee : 9 068
- Population DGF : 9 514
- Adhésion au SIVOM du Canton de La Roche-Bernard

# Le périmètre envisagé pour la fusion



# Un projet ancien

- Les premières réflexions (2004)
- Le projet de SCOT (2005-2006)
- L'ouverture de discussions officielles (2008-2009)
  - Réunions des Maires
  - Consultation des Conseils Municipaux

# Pourquoi ce projet de fusion ?

- Contribuer à la simplification de la carte administrative française
  - Des communautés trop petites
  - La persistance d'un SIVOM
  
- Faire des économies d'échelle à long terme
  - Optimiser la gestion des finances publiques
  - Conserver des impôts locaux bas et stables

# Pourquoi ce projet ?

- Améliorer la qualité des services rendus à la population
  - pour s'adapter aux nouveaux besoins des habitants
  - relever les défis environnementaux
  - anticiper l'augmentation de la population âgée, etc
- Conforter le poids de nos territoires
  - au sein du Pays de Vannes
  - à proximité de Redon ou de la Presqu'île Guérandaise
  - pour un développement économique créateur d'emploi et respectueux de l'environnement

# Rappel de la démarche

- La création d'un Comité de Pilotage en janvier 2010
- La mise en place des groupes de travail en avril 2010
- Le rappel des missions des groupes de travail :
  - Etat des lieux
  - Recensement des différences
  - Recensement des solutions de convergence possibles
  - Choix d'une proposition (par vote ou par note)
- Les 2 réunions plénières des Conseillers Municipaux
- La procédure juridique

# La fusion : le planning prévisionnel

Début avril	Mise en place des groupes de travail
15 juin	Remise des conclusions (état des lieux et propositions) des groupes de travail au Comité de Pilotage
29 juin	1 <sup>o</sup> réunion de l'ensemble des Conseillers municipaux : présentations des travaux des groupes de travail et débat
Juillet	Délibération des deux Conseils Communautaires pour engager la procédure de fusion
Début septembre	Signature de l'arrêté de périmètre par le Préfet
Juillet-septembre	Analyse et chiffrage des propositions des groupes de travail par le Comité de Pilotage
Septembre	Délibération des 2 Conseils Communautaires pour approuver l'arrêté préfectoral de périmètre Modification des statuts des Communauté de Communes actuelles pour harmonisation complète avant fusion
Septembre	Délibération du Comité Syndical du SIVOM pour modifier ses statuts (réduction des compétences)
Fin septembre	2 <sup>o</sup> réunion de l'ensemble des Conseillers municipaux : présentation de l'arrêté préfectoral de périmètre, présentation d'un projet de nouveaux statuts au vu des propositions des groupes de travail, et débat
Octobre à mi-décembre	Délibérations des 12 Conseils Municipaux pour : - approuver l'arrêté préfectoral de périmètre (majorité qualifiée classique) - approuver la modification des statuts actuels des Communauté de Communes en vue de leur harmonisation complète avant fusion et approuver les futurs statuts - approuver la future pondération du futur conseil Communautaire et désigner les futurs délégués communautaires
Octobre à mi-décembre	Délibération des communes du Canton de La Roche-Bernard pour approuver les modifications de statuts du SIVOM
Fin décembre	Arrêté préfectoral de fusion des Communautés de Communes et de création de la nouvelle Communauté de Communes pour le 1 <sup>er</sup> janvier Arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIVOM
1 <sup>er</sup> janvier 2011	Fusion effective des 2 Communautés de Communes

# Développement économique

Groupe n°1

# Immobilier d'entreprises

## Principales différences constatées

- Implantation géographique : au moins 2 par commune sur CcPRB et seulement 1 pour tout le territoire de la CcPM
- Typologie d'immobilier : atelier-relais et ateliers d'arts sur la CcPRB et « pépinière » sur la CcPM

## Solutions de convergence proposées

- Maintenir la situation en l'état : pas de duplicata du schéma d'implantation. A faire évoluer en fonction des besoins
- Ne pas remettre en cause les ateliers d'arts

# Développement du commerce et des services

## Principales différences constatées

- Stratégie de développement commercial transcrite dans la Charte de Développement Commercial depuis 2005 pour la CcPM, dont découle une politique de maintien du « dernier commerce alimentaire de proximité » dans les centres-bourgs

## Solutions de convergence proposées

- Définir une nouvelle stratégie de développement commercial en concertation avec les Chambres
- Poursuivre la démarche entreprise sur CcPM en cas de carence de l'offre privée :
  - Poursuivre des projet en cours à Le Guerno, Billiers, Arzal ; pas de besoin sur CcPRB dans l'immédiat : Nivillac porte le projet de superette (future CC pourrait assumer cet investissement : 550 K€)
  - Développer la concertation intercommunale quant à l'offre de santé.

# Accompagnement et conseil aux entreprises

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- Périètre d'action géographique différent :
  - CcPRB : zone d'activités
  - CcPM : tout le territoire
- Secteurs d'activités concernés par cette action distincts :
  - CcPRB : plutôt industriel et artisanal
  - CcPM : principalement industriel, artisanal, commerce et services. très peu en matière agricole



- Se positionner en guichet unique pour toute entreprise, quel que soit son secteur d'activités et son implantation géographique sur le territoire, dès 2011

# Parcs d'Activités

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

### Statuts zones d'activités :

- CcPRB : Les 4 zones sont déclarées Zones d'intérêt Communautaire « ZIC
- CcPM : 14 zones dont certaines sont classées en Zones d'Intérêt Communautaire ; est définie comme ZIC un site regroupant plusieurs entreprises desservi par une infrastructure spécifique (voirie, réseaux), et ayant vocation à se créer ou à s'agrandir.



### Déclarer toutes les zones d'intérêt communautaire

- Transférer la gestion de toutes les zones
- Racheter le foncier disponible

# Moyens humains

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- CcPM : 1,5 ETP
- CcPRB : 1,25 ETP
- Soit un total 2,75 ETP



- Renforcer les effectifs d'un 0,75 ETP, au regard de l'extension du périmètre des actions citées

Voirie / Bâtiments / Affaires  
techniques / Incendie

Groupe n°2

# Voirie d'Intérêt Communautaire

## Principales différences constatées

- CcPM : Réseau de 117 kms de voies communales rurales – Investissement (350 000 € TTC annuel)
- Politique de revêtement en enrobés sur 8 ans
- CcPRB : Boulevard de Bretagne, Route de Kertamic

## Solutions de convergence proposées

- Créer un réseau de VIC sur les 12 communes (117 kms + 73 kms = 190 kms)

# Voiries des zones d'activités

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- CcPM : Voies des ZIC gérées par CC
- CcPM : Voies des zones artisanales gérées par les communes
- CcLRB : Voies nouvelles gérées par CC



- Intégrer les voiries internes des zones d'activités dans le réseau de voiries d'intérêt communautaire

# Fauchage, Débroussaillage, Elagage

## Principales différences constatées

- CcPM : Fauchage et débroussaillage sur l'ensemble de la voirie rurale des 8 communes, sans facturation
- CcPRB : Fauchage et débroussaillage communal

## Solutions de convergence proposées

- □ Créer un service unique de fauchage-débroussaillage
- □ Transférer du matériel communal vers la Cc (ou acquisition pour faire face aux besoins)
- □ Transférer des moyens humains communaux vers la Cc (ou embauche de salariés pour satisfaire les besoins)

# Bâtiments

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées :

- CcPM : Locaux des services techniques en location à Muzillac
- CcPRB : Locaux des services techniques en location à Marzan



- Créer un Centre Technique sur le secteur de La Roche Bernard et un Centre Technique sur Muzillac pour maintenir les agents en situation de proximité pour leurs interventions en entretien sur les bâtiments et les voiries

# Incendie

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées :

□ CcPM : propriété de 2 casernes – gestion par le SDIS



□ Reprendre la propriété de l'ensemble des casernes par la future Cc

□ SIVOM du Canton de LRB : propriété d'1 caserne – gestion par le SDIS



□ Régler au SDIS la taxe de capitation en lieu et place des communes membres

# Tourisme

Groupe n°3

# Organisation touristique

## Principales différences constatées

- Des statuts d'Office de Tourisme différents (associatif pour Muzillac et Damgan, et EPIC pour Ccprb)
- De nombreuses différences en découlent (statut et rémunération des agents, tarifs pour les adhérents, etc)

## Solutions de convergence proposées

- □ Créer, pour 2011, un Office de Tourisme de Pôle
  - Il rayonnerait sur l'ensemble de la future Cc, sous l'autorité d'un responsable unique
  - Il aurait un statut associatif
  - Il sera administré par un CA unique, où chaque commune serait représentée
  - Il disposerait d'antennes (sans personnalité juridique) sur La Roche-B, Muzillac, Damgan, Ambon, etc.
  - Le Pays touristique ne ferait plus de promotion (rôle de l'OT) et se recentrerait sur ses missions d'ingénierie de projets

# Financement du tourisme

## Principales différences constatées

- Des modes de financement différents (Taxe de séjour communautaire pour la CcPRB, et communales pour le Pays de Muzillac)
- Des tarifs variés
- Des recouvrements dont l'efficacité est variable



## Solutions de convergence proposées

- Créer une Taxe de Séjour Communautaire (tarif unique), s'appliquant sur la totalité du territoire de la future Cc
- Intégrer le produit perdu par les communes dans leurs Attributions de Compensation
  - Déterminer une règle de reversement partiel des produits futurs le temps que les bases soient stabilisées

# Environnement

Groupe n°4

# Collecte et traitement des déchets

## Principales différences constatées

- Différences de modes de financement (TEOM pour CcPM et REOM pour CcPRB)
- Différences de modes de collecte (régie pour la CcPRB, marché avec un prestataire privé pour la CcPM)



## Solutions de convergence proposées



- Passer à terme à la Redevance Incitative (objectif : 2013)
- Maintenir les modes actuels de collecte par territoire pour 2011, puis envisager une remise à plat en 2012 (la régie serait conservée pour la collecte des emballages)

# Déchetteries / PI-formes déch. verts

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- Différence de conditions d'accès pour les professionnels :

- CcPRB : accès payant
- CcPM : accès gratuit



- Généraliser le principe d'accès payant pour les professionnels (modifier les règlements intérieurs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011)

# Contrôle des ANC

## Principales différences constatées

- CcPM : compétence assurée en direct (confiée à un prestataire)
- Marzan : compétence exercée par le SIAEP de Questembert (en régie)
- Nivillac, St Dolay, La Roche Bernard et Thehillac : compétence exercée par le SIAEP de La Roche-Bernard (DSP de 10 ans à compter de 2007)



## Solutions de convergence proposées



- Faire adhérer la future Cc aux 2 SIAEP dès 2011
- Envisager pour 2012 :
  - Une sortie de Marzan du Siaep de Questembert
  - Le retrait de St Dolay, Nivillac, La Roche-Bernard et Théhillac du Siaep de La Roche-Bernard
  - Un conventionnement avec Thehillac
  - Une gestion du SPANC : contrôles par prestataire privé et suivi administratif en régie
  - Poste administratif à temps plein : 30 000 €

# Plages et démoustication

## Principales différences constatées

- ❑ Concours financier au nettoyage des plages pour Damgan, Ambon, Billiers
- ❑ Démoustication sur Damgan, Ambon, Billiers et Muzillac
- ❑ Désherbage thermique sur CcLRB – Services facturés aux communes. La CcPM n'intervient pas en la matière

## Solutions de convergence proposées

- ➔ ❑ Maintenir le concours financier pour l'entretien des plages (forfait + linéaire de plage)
- ➔ ❑ Maintenir la participation actuelle pour la démoustication
- ➔ ❑ Intervenir prioritairement pour le désherbage du patrimoine intercommunal

# Ecole pour la Nature et l'Homme

## Principales différences constatées

- Bâtiment créé en 2003 pour l'accueil de classes découverte et séminaire adultes géré par le Pôle de Branféré
- Partenariat aux Rencontres de Branféré (10 000 € annuels)



## Solutions de convergence proposées



- Renforcer le partenariat en terme de communication entre l'ENH et la Cc axé sur l'environnement

# Ex-incinérateur

## Principales différences constatées

- Le SIVOM du Canton de LRB continue de rembourser des emprunts pour l'ancien incinérateur de Nivillac
- Une procédure judiciaire est en cours



## Solutions de convergence proposées



- Maintenir la compétence « ex-incinérateur » au sein du SIVOM

# Emploi et insertion

Groupe n°5

# Espaces Emploi Formation

## Principales différences constatées

- Pas de différences majeures constatées : Objectifs identiques, seuls les moyens (humains, matériels) sont différents



## Solutions de convergence proposées

- □ Harmoniser les pratiques (accueil du public, recentrer le PAE de La Roche-Bernard vers des objectifs d'emploi...)
- □ Trouver des locaux pour le PAE de la Roche-Bernard
- □ Passer des conventions avec communes hors CC

# Les chantiers d'insertion

## Principales différences constatées

- La CcPM dispose d'un Chantier « Nature et Patrimoine »
- Le SIVOM de LRB dispose de 2 Chantiers d'insertion (« Nature et patrimoine » et « Floriculture »)

## Solutions de convergence proposées

- □ Conserver dans l'immédiat les trois chantiers d'insertion
- □ Elargir les prestations du Chantier Floriculture aux 12 communes (prestations gratuites hors matériaux)
- □ Passer des conventions avec les communes du SIVOM hors future-CC

# Enfance, jeunesse, affaires scolaires et collèges

Groupe n°6

Enfance Jeunesse Affaires scolaires

# Les transports scolaires

## Principales différences constatées

- Des publics différents :
  - ▣ CcPM gère les transports de collégiens (les transports des primaires sont gérés par les communes)
  - ▣ Le SIVOM de La Roche-Bernard gère les transports des collégiens et des primaires



## Solutions de convergence proposées



- Gérer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 les transports des collégiens de l'ensemble du territoire, et des primaires de l'ancien SIVOM



- Gérer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 les transports des primaires des communes de l'ex-CCPM

# Les subventions aux collèges

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM verse une subvention de 41.50 € par collégiens habitant la Communauté de Communes aux 2 collèges de Muzillac
  - La CcPRB n'apporte pas de subvention
  - Carte scolaire
    - Tous les élèves du public relèvent du collège de Muzillac, sauf ceux de Saint Dolay (Collège de Redon)
- 
- Étendre la subvention à tous les collèges du territoire pour les collégiens habitant la future Communauté de Communes (+Collège de Redon pour St-Dolay)

# La restauration scolaire

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM est propriétaire et gestionnaire d'un Restaurant Scolaire accueillant les écoles de Muzillac (remboursé par la Commune) et les collégiens de Ste-Thérèse
  - La CCpRB n'intervient pas dans ce domaine
- 
- Réfléchir à la prise en charge du déficit du service de restauration au bénéfice de Ste-Thérèse
  - Créer un groupe de travail pour réfléchir aux modalités et à l'échéancier

# Les Points Information Jeunesse (PIJ)

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- Différences de statuts :
  - ▣ CcPM : le PIJ est communautaire
  - ▣ CcPRB : le PIJ dépend de la commune de Nivillac



- Maintenir en l'état dans l'immédiat



- Mener une réflexion globale après la fusion sur l'avenir de ces structures

# Accueils de loisirs et subventions aux camps

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- Accueil de loisirs
    - La CcPM gère l'ALSH « Vacances à la carte »
    - La CcPRB n'intervient pas en la matière
  - Camps communaux
    - La CcPM verse une subvention de 5 € par nuitée pour les camps ados (12-18 ans)
    - La CcPRB n'intervient pas en la matière
- Maintien en l'état
  - Poursuivre l'étude du maillage du territoire par des ALSH communaux et l'ALSH communautaire
  - Etendre l'aide financière pour les camps communaux à tout le territoire

# Petite Enfance

## Principales différences constatées

- 2 RAM ET 3 MA
  - ▣ CcPM : RAM et Multi-accueil sont gérés par la commune de Muzillac (convention avec les autres communes)
  - ▣ CcPRB : services gérés par le SIVOM
- Territoire : 3 communes hors CC fusionnée : Camoel – Férel – Pénestin – 1 MA sur Férel
- CcPM : dotation aux communes pour 0-6 ans

## Solutions de convergence proposées

- Réfléchir à la mise en place d'une compétence communautaire « petite enfance » pour 2013
- En attendant, généraliser la dotation « petite enfance » aux 12 communes

# Communication, culture et Cyber-espaces

Groupe n°7

# Cyber-espaces

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- Des tarifs différents :
  - ▣ CC et hors Communauté de Communes
  - ▣ Accès libre : gratuit à CcPM et payant à CcPRB
  - ▣ Ateliers : écart de 0.25 à 0.33 €/h



Harmoniser les tarifs pour le 1er janvier 2011

# Culture : programmation Jeune Public

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM finance « Entre cour et Jardin » (Scolaires et familles) → □ Elargir à Entre Cour et Jardin
- La CcPRB ne finance que « Prom'nons nous » (Scolaires, familles, ALSH et RAM) → □ Se limiter aux Scolaires, familles, et au RAM
  - La CcPM ne finance que de la programmation
  - La CcPRB finance programmation, résidences d'artistes et actions culturelles
- La Commune de Muzillac n'apporte pas de co-financement → □ Se limiter au financement de la programmation
- La Commune de Nivillac apporte un co-financement → □ Mettre fin aux co-financements communaux

# Culture : financement d'évènements

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM verse des subventions aux événements culturels majeurs organisés par les associations, sur la base de critères
  - La CcPRB prend en charge les frais de communication de « Terres Défrichées » (festival co-organisé par les communes volontaires)
- 
- Élargir le dispositif de la CcPM à tout le territoire, en maintenant les critères adoptés
  - Ne plus prendre en charge les frais de communication d'événements portés par les communes

# Culture : dotations aux communes

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- CcPM : 1000 € sont versés chaque année à chaque commune, pour des projets d'animation. Contreparties demandées en termes de communication pour la Cc
  - CcPRB : 3000 € sont versés aux communes, à la demande (cumul possible sur plusieurs années). Pas de contreparties demandées
- □ Passer la dotation à 2000€ par commune et par an
  - □ Ne pas permettre de cumul d'une année sur l'autre
  - □ Réserver ces crédits à des projets d'animation culturelle
  - □ Demander des contreparties en termes de communication

# Communication

## Principales différences constatées

- Méthodes et supports différents pour les relations presse, l'organisation d'événements, les éditions, les sites internet, la communication interne, etc



## Solutions de convergence proposées



- Elaborer un nouveau plan de communication à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2011, en fonction des objectifs de l'exécutif



- Proposer des noms pour la future Cc dès septembre 2010



- Proposer un nouveau logo pour janvier 2011

# Dématérialisation des actes

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées :

- Des missions différentes :
    - ▣ CcPM : marchés publics
    - ▣ CcPRB: marchés publics, actes administratifs, transmission au comptable
  - Des prestataires différents :
    - ▣ CcPM : Synapse
    - ▣ CcPRB : Mégalis
- Élargir la dématérialisation à tous les actes (marchés publics, actes administratifs, transmission au comptable)
  - Les confier à Mégalis (adhésion à prévoir dans les statuts)

# Sports et loisirs

Groupe n°8

# Pratique du sport en milieu scolaire

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM intervient pour des cours de sports dans tous les établissements (facturés aux écoles) scolaires
- La CcPRB n'intervient pas en la matière



- Élargir le dispositif de la CcPM à tout le territoire

# Pratique de la voile en milieu scolaire

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM organise et finance des cours de voile scolaire pour les Cm1-Cm2 de tous les établissements scolaires de son territoire
- La CcPRB n'intervient pas en la matière



- Élargir le dispositif de la CcPM à tout le territoire

# Financements d'événements sportifs

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM subventionne les événements sportifs exceptionnels organisés par des associations (critères proposés à valider par le Conseil Communautaire)
- La CcPRB n'intervient pas en la matière



- Élargir le dispositif de la CcPM à tout le territoire

# Equipements sportifs (hors piscine)

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées

- La CcPM gère une salle de gymnastique à Muzillac
- La CcPRB ne gère pas de salle de sports
- La CcPM étudie la faisabilité d'un terrain de rugby (+ bâtiments annexes)
- La CcPRB a pour projet de construire une salle de sports sur la zone des Métairies



- Poursuivre la gestion de la salle de gymnastique de Muzillac par la future Cc



- Fixer des critères pour définir l'intérêt communautaire en matière de construction et de gestion de certains nouveaux équipements

# Piscine

## Principales différences constatées



## Solutions de convergence proposées :

- ❑ La CcPRB gère la piscine
  - ❑ La CcPM participe au financement de la piscine, pour l'accueil des Ce1-Ce2 de son territoire (et tarif « local » pour ses habitants)
- ➔
- ❑ Reprendre en l'état la gestion de la piscine par la future Cc

Affaires sociales et  
g rontologiques / Logement /  
Gens du voyage

Groupe n 9

# Relais G erontologiques

## Principales diff erences constat ees



## Solutions de convergence propos ees

### □ Des relais aux statuts diff erents

- CcPM : service de la Cc
- CcPRB : associatif (convention avec les huit communes du canton : participation financi re de celles-ci   hauteur de 1.55 par habitant)



### □ G erer un relais avec 2 antennes



### □ Int grer,   temps plein, la personne du relais associatif (dissolution de Rivage)

### □ Les Moyens humains :

- CcPM : 1 Poste   temps complet
- CcPRB : 1 Poste   mi temps.



### □ Passer une convention avec les 4 communes ext rieures   hauteur du m me financement que pr c demment

# R sidences pour personnes  g es

## Principales diff rences constat es

- CcPM : Gestion de deux r sidences pour personnes  g es
- CcPRB : Pas de r sidences pour personnes  g es communautaires

## Solutions de convergence propos es

- □ G rer les 2 r sidences de Muzillac et Noyal
  - ouvertes   tout le territoire
  - contribuer   diversifier l'offre de logements adapt s comme solution interm diaire   la maison de retraite ou au logement foyer
- □ Intervenir aupr s du Conseil G n ral pour am liorer la reconnaissance des solutions de diversification des types d'accueil pour personnes  g es (domiciles partag s, r sidences avec services).

# Logement

## Principales diff erences constat ees



## Solutions de convergence propos ees

### □ OPAH

- ▣ CcPM : Op eration termin ee en juin 2010
- ▣ CcPRB : les 4 communes adh erent au Symvimo (2010-2013) - participation financi re des communes de 5% (sauf Marzan 2,5%).



□ Faire adh erer la future Cc au Symvimo en lieu et place des 4 communes



□ Participer   hauteur de 5 % pour toutes les communes

### □ Garanties d'emprunt

- ▣ CcPM : garantit les emprunts des bailleurs sociaux pour les logements pour personnes  g ees
- ▣ CcPRB : pas de politique de garantie d'emprunts



□ Maintenir la politique de soutien aux bailleurs sociaux pour les logements Personnes  g ees

# Solidarit  et subv<sup>o</sup> aux associations

## Principales diff rences constat es

- **Maison de la solidarit **
  - CcPM : regroupement des associations caritatives au sein d'une maison de la solidarit 
  - CcPRB : Pas de lieu unique
- **Subventions aux associations**
  - CCpm : 3800   au SSIAD (financement d'un poste administratif 5h/hebdo)
  - CCprb : 30 000     l'ADMR (financement d'un emploi administratif, 100 %)



## Solutions de convergence propos es



- **Maintenir la Maison de la Solidarit  existante**
  - R fl chir   la cr ation d'un second lieu de proximit  sur le m me fonctionnement
- **Maintenir en l' tat les financements existantes.**
  - Rencontrer l'ADMR pour une r flexion globale sur l'ensemble du territoire

# Aire d'accueil des gens du voyage

## Principales diff erences constat ees

□ CcPM : Aire d'accueil   Muzillac - propri et  de la Cc - g er e en direct par la Cc

□ CcPRB : Aire d'accueil   P nestin - Propri et  du SIVOM – Gestion par un prestataire

## Solutions de convergence propos ees

→ □ Maintenir l'existant pour l'aire de Muzillac

→ □ Reprendre l'immobilier pour l'aire de P nestin

□ la commune de P nestin mettrait   disposition un agent   25% par souci de proximit )

□ Conventionner avec les autres communes hors future Communaut  de Communes, pour le co-financement

→ □ R fl chir avec la Pr fecture pour r partir les obligations l gales

# Grands passages des gens du voyage

## Principales diff erences constat ees

- CcPM : obligation au Sch ema d epartemental : cr eer une aire de grand passage de 3-4 ha pour les missions culturelles (obligation remplie pour 2010)
- CcPRB : obligation pour le SIVOM au Sch ema d epartemental : cr eer une aire de grand passage de 1 ha pour les groupes familiaux (obligation non remplie pour 2010).

## Solutions de convergence propos ees

- □ Cr eer et g erer une aire de grand passage (missions culturelles et groupes familiaux)
- □ R efl echir avec la Pr efecture pour r epartir les obligations l egales du sch ema